

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2010

DÉLIBÉRATION n°2010-048

Nombre de membres
au Conseil municipal : 29
en exercice : 29
qui ont pris part à la
délibération : 27
Date de convocation :
22 juin 2010

L'an deux mille dix, le 28 juin à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e)s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA Isabelle GULGLIELMO, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : M Jérôme MAGNIN qui a donné pouvoir à Mme Catherine LE BAS, M Yves PICHON qui a donné pouvoir à Mme Mireille PERINEL, Mlle Sophie FAUCON-BIGUET qui a donné pouvoir à M Luc MOREAU

Absente : Mme Houria LATRECHE, Mme Maud BLANCHARD

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Florence LOMBARD a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Catherine LE BAS

Objet : SOLIDARITE - Contrat Enfance Jeunesse - Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°2 au contrat enfance je unesse 2007/2010

Le rapporteur rappelle au conseil municipal que la commune de Saint Martin Le Vinoux, signataire d'un contrat enfance avec la caisse d'allocations familiales de 2004 à 2008, souhaite maintenir et élargir sa politique en matière d'accueil des jeunes enfants de moins de six ans.

La commune a notamment la volonté de poursuivre et d'élargir son action dans le domaine de la petite enfance, en transformant la halte garderie en multi accueil et en créant un lieu d'accueil enfant parent.

La commune a été signataire d'un CEJ 2007-2010 sur le volet jeunesse, d'un avenant n°1 sur le volet enfance pour 2009-2010 et il convi ent de passer un avenant n°2 pour la transformation de la halte garderie en multi accueil et la création d'un LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents).

Le rapporteur entendu,
le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 2 au CEJ 2007-2010 signé le 27 décembre 2007 (délibération du 11 décembre 2007)
- AUTORISE le Maire à affecter les fonds versés par la CAF au titre de la prestation de service enfance aux actions de petite enfance définies dans l'avenant et à justifier de leur utilisation.

VOTE : A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 29 juin 2010

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture le
et sa publication le

Le Maire

Yannik OLLIVIER